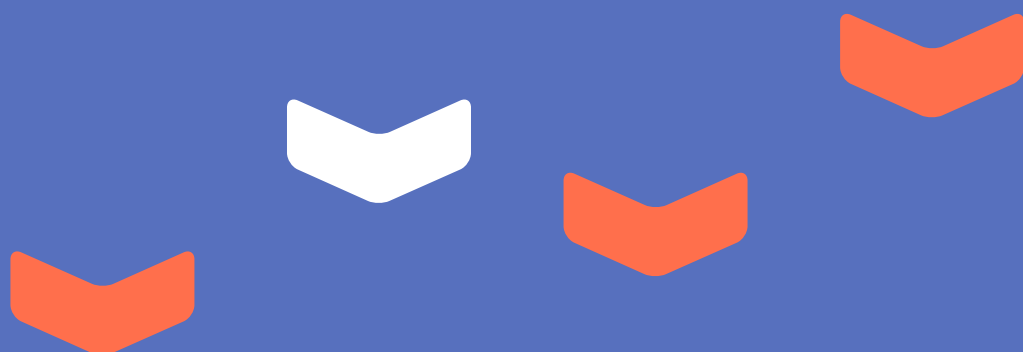




La DEETS

Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

PROTÉGER
ACCOMPAGNER
DÉVELOPPER

édito

Dix ans après les DIRECCTE et DRJSCS, les services de l'État dans les territoires évoluent avec la création des DREETS, des DDETS et des DDETS-PP.

Celles-ci rassemblent les compétences en matière de cohésion sociale, de travail, d'emploi, d'économie et des entreprises, et les services de l'État qui en sont chargés sont regroupés le 1^{er} avril 2021 :

» au niveau régional, dans les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;

» au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et dans les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).

Alors que la crise sanitaire expose plus fortement la population et en particulier les jeunes et les plus vulnérables, et que le tissu de nos entreprises est confronté à des difficultés sans précédent, ces nouvelles directions, présentes au côté des entreprises, des travailleurs, des consommateurs et des plus fragiles, s'inscrivent dans la continuité des missions exercées par les DIRECCTE et DRCS et de leurs expertises.

Elles soutiennent la compétitivité des entreprises, la qualité du travail, le développement de l'activité et de l'emploi, l'accompagnement des mutations économiques dans une approche globale des entreprises, et plus généralement, garantissent le bon fonctionnement des marchés. Elles permettront également de mieux accompagner les personnes en difficulté, de la rue au logement, de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle, le tout en plaçant les bénéficiaires au centre de leur parcours, dans un dialogue plus simple et plus efficace avec les acteurs compétents et dans une approche globale des personnes.

Au sein de ces services, l'inspection du travail conserve son système actuel d'organisation pour veiller à l'effectivité du droit du travail.

Pour les bénéficiaires de l'intervention de l'État et ses partenaires, cela signifie un même interlocuteur pour protéger, accompagner et assurer le développement économique et social des territoires.



Étienne CHAMPION
Secrétaire général des
ministères sociaux



Marie-Anne BARBAT-LAYANI
Secrétaire générale
des ministères économiques
et financiers

De nouvelles Directions

La réforme de l'Organisation territoriale de l'État (OTE) a transformé au 1^{er} avril 2021 les services en région des ministères chargés de l'économie, des finances, du travail, de l'emploi et des affaires sociales.

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) intègre dans son champ de compétences l'ensemble des missions exercées au niveau régional par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et les politiques de la cohésion sociale, jusqu'alors portées par la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS).

Les champs d'action concernant les missions en matière de développement de l'emploi, de développement et de sauvegarde des entreprises, de politique du travail, d'inspection du travail, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions,

de protection des personnes vulnérables, d'intégration, sont regroupées le 1^{er} avril 2021 :

» Au niveau régional, dans les DREETS, placées sous l'autorité des préfets de région et de la Direction générale du travail, s'agissant de l'inspection du travail,

» Au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et dans les Directions départementales de la protection des populations (DDPP), ou dans les Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP). Ces directions sont placées sous l'autorité des préfets de département, à l'exception des missions relatives à l'inspection du travail. 12 DREETS regroupent les missions des DIRECCTE et celles des DRCS.



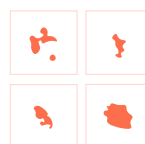
En région (hors Île-de-France): les DREETS

Les 12 DREETS regroupent les missions des DIRECCTE et celles des DRCS.



En Île-de-France: la DRIEETS

La Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) regroupe, au niveau régional, les missions de la DIRECCTE et de la DRCS. Au niveau départemental, ces missions sont regroupées dans les unités départementales de la DRIEETS (pour Paris et la petite couronne) et dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (pour la grande couronne).



En Outre-mer: les DEETS

En Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et à Mayotte, les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) regroupent les missions des Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et celles des Directions de la cohésion sociale (DCS). Elles exercent les missions confiées en métropole aux DREETS au niveau régional et aux DDETS et DDETS-PP au sein des départements.

» Dans cette évolution les DEETS demeurent l'interlocuteur des entreprises et des acteurs socio-économiques: associations, services et établissements sociaux, établissements de formation, chefs d'entreprises, partenaires sociaux et territoriaux, collectivités territoriales, opérateurs, salariés, demandeurs d'emploi, consommateurs...

À noter: dans ce document, DREETS renvoie à la fois aux DREETS, aux DEETS et à la DRIEETS.

Les missions des DEETS

» Ces directions portent un ensemble de missions en matière de soutien à la compétitivité des entreprises, de développement de l'activité et de l'emploi, d'accompagnement des mutations économiques, de politique du travail, d'inspection du travail, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes, mais également d'insertion sociale et professionnelle, pour accompagner les personnes en difficulté de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi, de prévention et de lutte contre les exclusions, de protection des personnes vulnérables mais aussi d'intégration.

Elles assurent la territorialisation de ces politiques publiques dans la région. Elles conduisent et/ou coordonnent des actions dans leurs différents champs de compétence. Les agents mobilisent dans leurs missions différents acteurs notamment via des appels à projets et informent leurs différents publics (entreprises, salariés, associations, partenaires sociaux, collectivités, etc.).

Elles mettent en œuvre et pilotent la territorialisation du plan France Relance et de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et favorisent, via la contractualisation, des engagements collectifs tels que les plans « France Num » ou « Territoires d'Industrie ».

Quelques plans nationaux et européens déployés en région par les DREETS :



#1jeune1solution



FRANCE NUM



Économie

- » Développement des filières, du numérique et de l'innovation ;
- » Accompagnement des entreprises, notamment industrielles, dont le soutien aux entreprises en difficulté ;
- » Sécurité économique ;
- » Transition économique vers le développement durable ;
- » Contrôle du bon fonctionnement des marchés et de l'équilibre des relations commerciales (notamment lutte contre les retards de paiement) ;
- » Protection des consommateurs et répression des fraudes ;
- » Métrologie légale.

Exemples : déploiement des mesures du plan de relance à destination des entreprises, accompagnement des entreprises vers l'industrie du futur, participation aux stratégies nationales d'accélération visant à la montée en gamme de l'économie française, comprenant l'adoption des technologies et usages du numérique...

Emploi

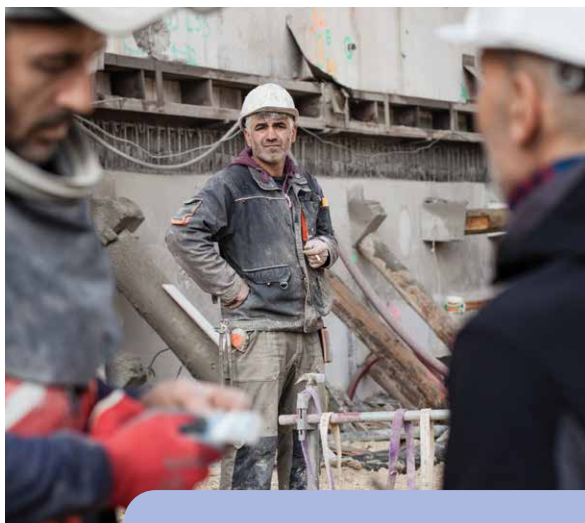
- » Développement de l'emploi et des compétences, accès et maintien dans l'emploi, développement et régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- » Anticipation et accompagnement des mutations économiques, compétitivité et sauvegarde des entreprises ;
- » Participation aux démarches partenariales et contribution aux projets engagés dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) avec l'ensemble des acteurs pour favoriser le retour à l'emploi et l'activité ;
- » Gestion du Fonds social européen (FSE) et pilotage des organismes intermédiaires ;
- » Contrôle des acteurs de la formation professionnelle.

Exemples : sensibilisation sur les métiers de l'apprentissage, animation des réseaux des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées, indemnisation de l'activité partielle, homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, contrôle administratif et financier des dispositifs de formation professionnelle...

Travail

- › Inspection du travail: contrôle de l'effectivité du droit du travail dans tous ses aspects (santé et sécurité, application du code du travail et des conventions collectives, fonctionnement des institutions représentatives du personnel, lutte contre le travail illégal, préservation des droits des salariés...): information et conseil des salariés et des employeurs, contrôle des lieux de travail, médiation dans les conflits collectifs...
- › Mise en œuvre de la politique du travail dans la région, notamment pour l'amélioration des conditions de travail, la prévention des accidents et des maladies professionnelles, la promotion de l'égalité professionnelle, la lutte contre le travail illégal ou la fraude au détachement international de salariés...
- › Appui au dialogue social et à la négociation collective.

Exemples: renseignement des salariés et des employeurs en matière de droit du travail, lutte contre le travail non déclaré, intervention en cas d'accident du travail, suivi de l'index de l'égalité professionnelle, accompagnement des élections professionnelles, protection des représentants du personnel...



Pour les missions du système d'inspection du travail, la DEETS est placée sous l'autorité de la Direction Générale du Travail, garante de son indépendance. Elle organise et pilote le système d'inspection du travail.



Solidarités

- › Lutte contre la précarité (veille sociale, mise en œuvre du plan logement d'abord, pilotage des dispositifs d'accès aux logements des réfugiés, prévention des expulsions locatives, résorption des bidonvilles, l'accès aux droits*);
- › Politique de la ville pour la réussite des quartiers et de leurs habitants;
- › Protection des personnes vulnérables et inclusion (protection juridique des majeurs, contractualisation avec le département dans le cadre de la protection de l'enfance, inclusion des personnes en situation de handicap, soutien à la politique en faveur des familles);
- › Contrôle et inspection des établissements et services sociaux;
- › Formation et certification des professions sociales paramédicales;
- › Mise en œuvre de la politique publique d'accueil et d'intégration des personnes étrangères arrivant en France et souhaitant s'y installer durablement, accompagnement des parcours des signataires du Contrat d'Intégration républicaine (CIR).

Exemples: aide alimentaire, domiciliation, formation au numérique et aux démarches en ligne, organisation des Vacances Adaptées Organisées (VAO) pour les personnes en situation de handicap, déploiement des Points conseil budget pour lutter contre le surendettement, dispositif adultes-relais pour les actions de proximité dans la politique de la ville, médiation sanitaire pour la résorption des bidonvilles...

*En Île-de-France, les missions hébergement/logement sont confiées à la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).



Une organisation par grands domaines d'expertises

Les DEETS sont organisées en 3 ou 4 pôles par grand domaine d'expertise.

Il y a ainsi un pôle « politique du travail », un pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie », 1 ou 2 pôle(s) chargé(s) des missions économie entreprises, emploi, compétences, solidarités et lutte contre les exclusions.

En métropole, les articulations avec les DDETS(PP) au niveau départemental

Les DREETS et la DRIEETS en Île-de-France assurent, sous l'autorité du préfet de région et, pour l'inspection du travail, sous celle de la Direction générale du travail, le pilotage, l'animation et la coordination régionale des politiques publiques qui leur sont confiées et qui sont mises en œuvre par les DDETS(PP), les DDPP* et, à Paris et en petite couronne, par les unités départementales de la DRIEETS.

Les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et le cas échéant de la protection des populations (DDETSPP) regroupent les missions assurées précédemment par les unités départementales (UD) des DIRECCTE et les Directions départementales de la cohésion sociale (et de la protection des populations) – DDCS(PP).

Les DREETS et la DRIEETS ont également une fonction d'appui, de mise en œuvre, d'expertise, ainsi que d'observation et d'évaluation des politiques publiques auprès des DDETS(PP).



***Les DDPP assurent notamment les missions liées à la consommation et à la répression des fraudes, à la sécurité alimentaire.**



Les DEETS : protéger, accompagner, développer

Les agents des DEETS mobilisent des expertises, des dispositifs et des modes d'action complémentaires (notamment comme interlocuteur unique dans une approche globale de l'entreprise). Ils agissent dans le cadre d'une action de proximité, de terrain, sur les territoires, en intervenant au contact de l'ensemble des acteurs (acteurs institutionnels, entreprises, salariés, partenaires sociaux, collectivités territoriales, réseaux associatifs...). Dans leurs actions, ils transforment durablement les situations dans le sens d'un progrès économique et social.

Protéger

Les DEETS protègent les travailleurs, les consommateurs (en veillant à la conformité, à la qualité et à la sécurité des produits alimentaires et non alimentaires et des prestations de service, à la loyauté des transactions et à l'égalité d'accès à la commande publique), les acteurs de l'entreprise, les demandeurs d'emploi et les personnes vulnérables (en situation de handicap, sous protection juridique, personnes sans domicile ou mal logées, enfants protégés, réfugiés...), à travers notamment le développement d'actions d'accompagnement, de contrôle et d'information (à destination des employeurs et salariés; des plus précaires: mal-logés, sans abri, en situation d'exclusion...). Elles veillent ainsi à la protection des droits fondamentaux et à l'application effective du droit.

Accompagner

Les DEETS accompagnent les entreprises, les partenaires sociaux, les acteurs de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle ainsi que les acteurs des quartiers. Cet accompagnement peut porter différents objectifs: l'accès au logement, l'accès à l'emploi, l'intégration des étrangers primo-arrivants, le dialogue social, les transitions professionnelles, les compétences et la formation professionnelle, les mutations économiques, etc. et mobilise l'ensemble des acteurs concernés.

Développer

Les DEETS par leurs actions et le déploiement de projets partenariaux favorisent l'accès à l'hébergement et au logement, à l'insertion professionnelle, à l'emploi par l'apprentissage et par l'acquisition ou le maintien des compétences (via des outils de contractualisation). Elles contribuent également à développer les territoires, dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les filières (industrie, numérique et innovation). Leur service économique de l'État en région (SeEr), vise l'insertion des entreprises locales dans les grands projets nationaux (IA, hydrogène, bio-santé, bio-ressources...). L'action de contrôle du bon fonctionnement du marché concourt également au dynamisme économique régional.

Pour trouver votre DEETS,
rendez-vous sur **dreets.gouv.fr**



travail-emploi.gouv.fr
solidarites-sante.gouv.fr
economie.gouv.fr